

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-7933 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
Ligne IPPV (Irrigation Perfusion Petits Volumes)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.02.2006–31.01.2009 (Nouveau permis)
- 06-7977 / 101512
Firstec SA, 1202 Genève
atelier des circuits électronique: automate «Mimot», test, Zevatec, Robots MTA
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
11 H, 6 F
02.04.2006–01.04.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 06-7947 / 100206
Liebherr Machines Bulle SA, 1630 Bulle
usinage mécanique (centres CNC)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 H
01.01.2006–31.12.2008 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-7975 / 109982
La Poste suisse Centre de tri des lettres Eclépens, 1312 Eclépens
Umbau Centre de tri des lettres Eclépens: Bewilligung für alle beteiligten Betriebe
besoins spéciaux de consommation
500 H
01.03.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 06-7963 / 110589
DemoSCOPE Research and Marketing, 1204 Genève
laboratoire téléphonique. Mandat relatif à «Analyse des médias Suisse MACH BASIC»
besoins spéciaux de consommation
4 H, 4 F
04.04.2006–03.04.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 06-7934 / 100832
GE FITELEC SA, 1933 Sembrancher
fabrication sur automate à bobiner les condensateurs, imprégnation, confection de câbles
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
02.04.2006–01.04.2009 (Renouvellement)
- 06-7955 / 100206
Liebherr Machines Bulle SA, 1630 Bulle
usinage mécanique (centres CNC)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

14 mars 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail